SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MARKER PAINT
Rouge Fluo, Vert Fluo, Jaune Fluo, Blue Fluo, Fuchsia Fluo, Orange Fluo, Violet Fluo
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement:	Non-classifié

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Xi : IRRITANT

Santé:	R36: Irritant pour les yeux. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit:	Contient: acétate de n-butyle acétate d'éthyle
Pictogramme(s) de danger:	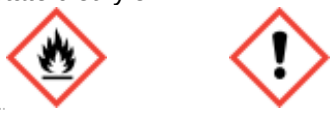
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient:
Polyhydroxyalkylamides
Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
gaz de pétrole liquéfiés adoucis Gaz de pétrole [Combinaisoncomplexe d'hydrocarbures obtenue ensoumettant un mélange de gazde pétrole liquéfiés à unprocédé d'adoucissement, afinde convertir les mercaptans oud'éliminer les impuretés acides.Se compose d'hydrocarbures dont lenombre de carbones se situeprincipalement dans la gamme C3-C7et dont le pointd'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]	68476-86-8	270-705-8	30-40	F+	12	
acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	25-30		10-66-67	
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	20-25	F,Xi	11-36-66-67	B
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9	2.5-5		10	A
Polyhydroxyalkylamides	-		<1	Xi,N	43-51/53	
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	200-751-6	1-2.5	Xn	10-22-37/38-41-67	B
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai						
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
gaz de pétrole liquéfiés adoucis Gaz de pétrole [Combinaisoncomplexe d'hydrocarbures obtenue ensoumet-tant un mélange de gazde pétrole liquéfiés à unprocédé d'adoucissement, afinde convertir les mercaptans oud'éliminer les impuretés	01-2119490743-31	68476-86-8	270-705-8	30-40	Flam. Liq. 3, Flam. Gas 1	H220	

acides.Se compose d'hydrocarbures dont lenombre de carbones se situeprincipalement dans la gamme C3-C7et dont le pointd'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]							
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	25-30	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
acétate d'éthyle	01-2119475103-46	141-78-6	205-500-4	20-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	01-2110475791-29	108-65-6	203-603-9	2.5-5	Flam. Liq. 3	H226	A
Polyhydroxyalkylamides		-		<1	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2	H317,H411	
butane-1-ol; n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	1-2.5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3	H226,H302,H335,H315,H318,H335,H336	B
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
la peau et les mains :	Porter des gants
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur :	Voir couleurs capots.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	- 57 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	9.7 %
limite inférieure :	1.8 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.843 g/cm³ (à 20°C).
Auto-inflammabilité :	340 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV: 740 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

acétate de n-butyle	123-86-4	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
acétate d'éthyle	141-78-6	LD50 oral rat	5620 mg/kg
		LC50 inhal.rat	30 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 20000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50 fish	> 100 mg/l
		EC50 daphnia	> 400 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	IC50 algae	647 mg/l
		LC50 fish	18 mg/l
		EC50 daphnia	44 mg/l
acétate d'éthyle	141-78-6	IC50 algae	5600 mg/l
		LC50 fish	230 mg/l
		EC50 daphnia	610 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

SECTION 13: Considérations relatives à l´élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition:	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:	Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	**(FR) France**
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:	R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R12: Extrêmement inflammable. R22: Nocif en cas d'ingestion. R36: Irritant pour les yeux. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
*Explication des mentions de danger:	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

	long terme.
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.